

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 02101

Numéro SIREN : 448 376 509

Nom ou dénomination : JSP FINANCES

Ce dépôt a été enregistré le 26/06/2018 sous le numéro de dépôt 17550

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2017

Désignation de l'entreprise : JSP FINANCES

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12

Adresse de l'entreprise 10 RUE DE LA SABLIERE

92230 GENEVILLIERS

Durée de l'exercice précédent : 18

Numéro SIRET : 4 4 8 3 7 6 5 0 9 0 0 1 5

Néant ☐ *

		Exercice N, clos le : 31/12/2017	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
	Immobilisations en cours	AV	AW
	Avances et acomptes	AX	AY
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières *	BH	BI
TOTAL (II)		BJ	BK
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE
	Disponibilités	CF	CG
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
TOTAL (III)		CJ	CK
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	
Clause de réserve de propriété : *			
Immobilisations :			
Stocks :			
Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

② BILAN - PASSIF avant répartition

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : JSP FINANCES		Néant ☐ *	
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 280 000)	DA	280 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	28 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	16 729
	Report à nouveau	DH	65 428
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	56 660
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)		DL
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	847
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	295 024
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	82 595
	Dettes fiscales et sociales	DY	306 861
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)		EC	685 328
Écart de conversion passif * (V)		ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 132 147
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	685 328
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	847	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : JSP FINANCES		Néant		*			
		Exercice N					
		France		Exportation et livraisons intracommunautaires			
				Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	1 630 193	FB	FC	1 630 193	
	Production vendue { biens * Services *	FD		FE	FF		
		FG	72 564	FH	FI	72 564	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 702 757	FK	FL	1 702 757	
	Production stockée *				FM		
	Production immobilisée *				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	19 850	
	Autres produits (1) (11)				FQ	0	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 722 607
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS		
	Variation de stocks (marchandises) *				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU		
	Variations de stock (matières premières et approvisionnements) *				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	749 587	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	16 825	
	Salaires et traitements *				FY	475 799	
	Charges sociales (10)				FZ	344 994	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION {	- dotations aux amortissements *			GA	11 707	
		- dotations aux provisions *			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)				GE	0	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 598 914
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	123 693
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	4 044	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
	Total des produits financiers (V)				GP	4 044	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	3 403	
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
	Total des charges financières (VI)				GU	3 403	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	640
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	124 334

Désignation de l'entreprise : JSP FINANCES		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	40 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	40 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	78 551
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	644
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	79 195
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-39 195
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	28 478
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 766 652
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 709 992
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total de charges)		HN	56 660
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	Dont { produits de locations immobilières	HY	
	Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
(3)	Dont { Crédit-bail mobilier *	HP	59 822
	Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans les PME innovantes (art.217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art.39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	19 850
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
		charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
PENALITES		95	
DEPART RETRAITE		78 456	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
		charges antérieures	Produits antérieures

Désignation de l'entreprise JSP FINANCES										Néant ☐ *			
CADRE A				IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste.			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		CZ	1	D8	2	D9	3		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		KD	33 556	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains					KG	6 345	KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	167 567	KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions			Dont Composants	M2		KP	110 315	KQ		KR	8 658	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composants	M3		KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, et aménagements divers *				KV		KW		KX			
		Matériel de transport *				KY	11 705	KZ		LA	2 514		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	20 571	LC		LD	4 751		
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes				LK		LL		LM				
	TOTAL III				LN	316 504	LO		LP	15 925			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T				
	Autres participations				8U	644 697	8V		8W				
	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S				
	Prêts et autres immobilisations financières				1T	32 834	1U		1V	11 702			
	TOTAL IV				LQ	677 532	LR		LS	11 702			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	1 027 593	ØH		ØJ	27 627		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence			
				par virements de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		IN	1	CØ	2	DØ	3	D7	4
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		IO		LV		LW	33 556	1X	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY	6 345	LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	167 567	MC			
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF			
	Inst. gales, agencements et aménagem. des constructions				IS		MG		MH	118 973	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML		
	Autres Immobilisations corporelles	Inst. gales, agencements, aménagements divers				IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport				IV	881	MP		MQ	13 339	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW	3 732	MS		MT	21 591	MU	
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III				IY	4 613	NG		NH	327 816	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations				IØ		ØX		ØY	644 697	ØZ		
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2	449	2E		2F	44 086	2G		
	TOTAL IV				I3	449	NJ		NK	688 784	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK	5 063	ØL	1 050 157	ØM	

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le 31/12/2017

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art.238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : JSP FINANCES

Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5] (5)
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées aux cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise JSP FINANCES										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	3 272	PF	283	PG		PH	3 556		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM	63 943	PN	6 412	PO		PQ	70 356		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV	103 720	PW	2 296	PX		PY	106 016		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst.générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH	11 705	QI	373	QJ	236	QK	11 841		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	17 224	QM	2 342	QN	3 732	QO	15 834		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL III		QU	196 593	QV	11 424	QW	3 969	QX	204 048		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	199 866	ØP	11 707	ØQ	3 969	ØR	207 605		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				
	Inst.gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO				
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Désignation de l'entreprise JSP FINANCES		Néant ☐ *			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des Immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	6A	6B	6C	6D
	- incorporelles	6E	6F	6G	6H
	- corporelles	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	- titres mis en équivalence	9U	9V	9W	9X
	- titres de participation	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	- autres immobilisations financières (1) *	6N	6P	6R	6S
	Sur stocks et en cours	6T	6U	6V	6W
	Sur comptes clients	6X	6Y	6Z	7A
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL III	7C	UB	UC	UD
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)					
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2017

Désignation de l'entreprise : JSP FINANCES				Néant ☐ *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	44 086	UV	0	UW	44 086				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	70 019		70 019						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO	Z1									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	35 703		35 703					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	30 000		30 000						
	Charges constatées d'avance	VS	61 722		61 722						
	TOTAUX		VT	241 533	VU	197 447	VV	44 086			
	RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	847		847						
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	31 010		31 010						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	82 595		82 595						
Personnel et comptes rattachés		8C	109 617		109 617						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	115 846		115 846						
États et autres	Impôts sur les bénéfices	8E	17 414		17 414						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	48 908		48 908						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	15 074		15 074						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	264 014		264 014						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	685 328	VZ	685 328						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.						

Désignation de l'entreprise : JSP FINANCES

Formulaire déposé au titre de l'IR

ET

Néant ☐ *Exercice N, clos le :
31/12/2017

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		WA	56 660	
	Avantages personnels non déductibles *(sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	21 021			WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art 39-4 du CGI)	WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	6 053			WC		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				XE	27 074	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. 2058-B, cadre III)	WI		charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX				XW	95	
	Amendes et pénalités	WJ	95	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. Page 9 de la notice 2032)										I7	28 478
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou en GIE	WL		Résultats bénéficiaires en vertu de l'article 209 B du CGI		L7				K7	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme				- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						I8
				- imposées au taux de 0 %						ZN		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				- Plus-values nettes à court terme						WN		
				- Plus-values soumises au régime des fusions						WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3* et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW				WQ		
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8						
Réintégrations des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de de taxation au tonnage										Y3		
TOTAL I										WR	112 307	

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WS		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								WU		
		- imposées au taux de 0 %								WV		
		- imposées au taux de 19 %								WH		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WP		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %										WW		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										XB		
Régime des sociétés mères et des filiales : Produit net des actions et parts d'intérêts : (quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)										I6		
2A										WZ		
Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *										XA		
Majoration d'amortissement *										ZY		
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 septies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)	L5		XD	
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6		Sociétés investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		XF	
		2FU-TE (art. 44 octies et 44 octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC			
		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)						PC				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XS		
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé										XG		
Dont déduction exceptionnelle pour investissement *										X9		
Crédance dérogée par le report en arrière de déficit										ZI		
Deductions des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2		
TOTAL II										XH		
III. RÉSULTAT FISCAL										XI	112 307	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :										XJ		
bénéfice (I moins II)										ZL		
déficit (II moins I)										XL		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										XO		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN	112 307	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2017

Désignation de l'entreprise JSP FINANCES		Néant ☐ *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restants à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restants à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	16 265
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes, non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis Al.2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciations *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO
	Ligne WI	Ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)XU ☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2017

Désignation de l'entreprise : JSP FINANCES										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	52 119	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	13 308		ZD						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			ZE						
					ZF						
	TOTAL I	ØF	65 428		Report à nouveau (NB: le total I doit nécessairement être égal au total II TOTAL II)	ZG	65 428				
							ZH	65 428			
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)				J7		YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES	- Sous-traitance						YT	2 754			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont les montant des loyers et des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8		XQ	172 265			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	27 084			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	547 482			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n°2052						ZJ	749 587			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	193			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (Dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	16 632			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n°2052						YX	16 825			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	316 057			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	175 843			
DIVERS	Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2016)*						ØB	487 678			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : handicapés :)						YP	3			
	- Effectif à l'activité artisanale						RL				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	- Numéro de centre de gestion agréé *				XP						
REGIME DE GROUPE *	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH				
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.				JA		Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %	JL	
							Plus-values à 19 %	JM	Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.				JD		Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %	JO	
							Plus-values à 19 %	JP	Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : JSP FINANCES

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt*	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	VEHICULE AUDI 01032017	881		236	644
	2	MATERIEL BUREAU	3 732		3 732	
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxables à 19 % (1)
				⑦	⑩	⑪	
		⑧	⑨	19 %	15 % ou 16 %	0 %	⑪
I - Immobilisations *	1	40 000	39 355	39 355			
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous-concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		39 355				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩						
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							
			(A)	(B) (Ventilation par taux)	(C)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : **JSP FINANCES**

Formulaire déposé au titre de l'IR

EU

Néant ☐ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies_1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	Sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTEGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

7

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

7

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **JSP FINANCES**Néant ☐ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 16% ②

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ③.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ④.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. 7 = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
		À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 291 I a sexies-0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 291 I a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % ou À 16,5% ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N							
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : **JSP FINANCES**

Néant ☐ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N -1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés				
		- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

DGFIP N° 2059-E 2017

Désignation de l'entreprise : **JSP FINANCES**Néant ☐

Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe

Exercice ouvert le : **01/01/2017** et clos le : **31/12/2017** Durée en nombre de mois **12****I - Production de l'entreprise**

Ventes de marchandises	OA	1 630 193
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	72 564
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	0
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	19 850
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation.	XT	
TOTAL 1	OM	1 722 607

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers⁽¹⁾

Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	
Variation de stocks (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances	OR	517 499
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	0
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY	
Taxe sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs ...), T.I. P.P	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	517 499

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1-TOTAL 2	OG	1 205 108
-----------------------------	------------------------	-----------	------------------

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n°1330-CVAE pour les multi établissements et sur les formulaires n° 1329-AC-SD et 1329-DEF)	SA	1 205 108
---	-----------	------------------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE, alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n°1330-CVAE

MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	☒	
Chiffre d'affaire de référence CVAE	GX		1 702 757

Période de référence	GY	01012017	GZ	31122017
Date de cessation	HR			

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE et portées en ligne OD.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2017

N° SIRET

4 4 8 3 7 6 5 0 9 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

JSP FINANCES

ADRESSE (voie)

10

RUE DE LA SABLIERE

CODE POSTAL

92230

VILLE

GENEVILLIERS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

4

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

276

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

PANNEAU

Prénom(s)

GERARD

Nom marital

% de détention

36.50

Nb de parts ou actions

101

Naissance :

Date

18061956

N° Département

49

Commune

SAUMUR

Pays

Adresse :

N°

2

Voie

ALLEE DES NOISETIERS

Code Postal

95390

Commune

SAINT PRIX

Pays

FR

Titre (2)

MME

Nom patronymique

TOURON

Prénom(s)

CHRISTINE

Nom marital

PANNEAU

% de détention

36.50

Nb de parts ou actions

101

Naissance :

Date

11021963

N° Département

64

Commune

ORTHEZ

Pays

FRANCE

Adresse :

N°

2

Voie

ALLEE DES NOISETIERS

Code Postal

95390

Commune

SAINT PRIX

Pays

FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrit en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

JSP FINANCES

N° SIRET

44837650900015

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2) **M** Nom patronymique **PANNEAU** Prénom(s) **JULIEN**
 Nom marital **ASSOCIE** % de détention **13.50** Nb de parts ou actions **37**
 Naissance : Date **13011992** N° Département **64** Commune **ORTHEZ** Pays **FR**
 Adresse : N° **2** Voie **ALLEE DES NOISETIERS**
 Code Postal **95390** Commune **SAINT PRIX** Pays **FR**

Titre (2) **MLE** Nom patronymique **PANNEAU** Prénom(s) **SOPHIE**
 Nom marital **ASSOCIEE** % de détention **13.50** Nb de parts ou actions **37**
 Naissance : Date **03021995** N° Département **64** Commune **ORTHEZ** Pays **FR**
 Adresse : N° **2** Voie **ALLEE DES NOISETIERS**
 Code Postal **95390** Commune **SAINT PRIX** Pays **FR**

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit
ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2017

N° SIRET

4 4 8 3 7 6 5 0 9 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

JSP FINANCES

ADRESSE (voie)

10

RUE DE LA SABLIERE

CODE POSTAL

92230

VILLE

GENEVILLIERS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

SAS

Dénomination

R S I

N° SIREN (si société établie en France)

384687539

% de détention

42.80

Adresse :

N°

10

Voie

RUE DE LA SABLIERE

Code Postal

92230

Commune

GENEVILLIERS

Pays

FR

Forme juridique

SRL

Dénomination

R S I EST

N° SIREN (si société établie en France)

449154434

% de détention

4.16

Adresse :

N°

60

Voie

RUE DES CEVENNES

Code Postal

57

Commune

CREHANGE

Pays

FR

Forme juridique

SAS

Dénomination

R S I OUEST

N° SIREN (si société établie en France)

478903222

% de détention

83.00

Adresse :

N°

130

Voie

RUE DU GENERAL DE GAULLE

Code Postal

78300

Commune

POISSY

Pays

FR

Forme juridique

SAS

Dénomination

R S I NORD

N° SIREN (si société établie en France)

493903033

% de détention

90.47

Adresse :

N°

194

Voie

RUE DE PARIS

Code Postal

95150

Commune

TAVERNY

Pays

FR

Forme juridique

SRL

Dénomination

CHALLENGE SERVICES PLUS

N° SIREN (si société établie en France)

410965073

% de détention

10.00

Adresse :

N°

10

Voie

RUE DE LA SABLIERE

Code Postal

92230

Commune

GENEVILLIERS

Pays

FR

Forme juridique

SAS

Dénomination

RSI PARIS

N° SIREN (si société établie en France)

820268571

% de détention

98.00

Adresse :

N°

15

Voie

RUE DES IMMEUBLES INDUSTRIE

Code Postal

75011

Commune

PARIS

Pays

FR

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01/01/2017** et clos le **31/12/2017** Régime simplifié d'imposition ☐ Régime réel normal ☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐ Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art 209-0 B (entreprise de transport maritime) cocher la case ☐
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258 SD (art. 231-I-1 quinquiés C), cocher la case ☐
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquiés C), cocher la case ☐
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée ☐
Pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)

A IDENTIFICATION
JSP FINANCES
10 RUE DE LA SABLIERE
destinataire 92230 GENEVILLIERS
652 312322 44837650900015
Insp. IFU N° dossier N° Siret

Préciser éventuellement :
l'ancienne adresse en cas
de changement :

B ACTIVITÉ
Adresses du siège social
Activités exercées (souligner l'activité principale) :
DETENTION DE PARTICIPATIONS ET GESTION
Si vous avez changé d'activité, cocher la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

1 Résultat fiscal
Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 % **37 307** Bénéfice imposable au taux de 15 % et/ou 28 % **75 000** Déficit

2 Plus-values
Plus-values à long terme imposables au taux de 15 % **Résultat net de la concession et de la sous concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15 % (ligne 17 du tableau n° 2059A ou 591 du 2033C) (sous déduction du montant imposé à 15 % du cadre 1)**
Plus-values à long terme imposables au taux de 19 % **Autres plus-values imposables au taux de 19 %** **Plus-values à long terme imposables au taux de 0 %** **Plus-values exonérées art. 238 quindecies**

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zones franches urbaines ☐ Pôle de compétitivité ☐
Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐ Zones franches d'activités Art. 44 quaterdecies ☐ Autres dispositifs ☐ Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) **Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %**

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité Territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :

SARL ECAUDIT
34 AV DU GENERAL DE GAULLE

94300 VINCENNES

Tél : **0143746887**

Nom et adresse du conseil :

Tél :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :

N° d'agrément du CGA :

Identité du déclarant :

Date :

Lieu : **GENEVILLIERS**

Qualité et nom du signataire :

PANNEAU GERARD

PRESIDENT

CGA ☐ Viseur Conventionné ☐ Tél :

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. Les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « Nouveautés »)

N° 2065 bis
(2017)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **JSP FINANCES**
et Date de clôture de l'exercice **31/12/2017**

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts ④	Payées par la société elle-même	(a)
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) ⑤		(c)
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⑥ (à préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)
		(f)
		(g)
		(h)
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⑦		(i)
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)
7. Montant des revenus répartis ⑧	Total (a à h)	

[illegible]

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 Bis
(2017)

Désignation de l'entreprise **JSP FINANCES**

et Date de clôture de l'exercice **31/12/2017**

H – DIVERS	
Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre) :	Adresse des autres établissements :

I – CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION		
Rémunérations :	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages :	
MVLT imposées à 15 %	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
	MVLT imputées sur les PVLT de l'exercice	
	MVLT réalisées au cours de l'exercice	
	MVLT restant à reporter	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise **JSP FINANCES**

du **01/01/2017**

Adresse **10 RUE DE LA SABLIERE**

92230

GENEVILLIERS

au **31/12/2017**

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ			ADRESSE COMPLÈTE	
1	M PANNEAU Président	GERARD	2 allée des Noisetiers SAINT PRIX	95350
2	M DECHENOIX Responsable Commercial	CYRILLE	33 Avenue Sainte Lucie ASNIERE SUR SEINE	92600
3	M BEQUET Responsable Administratif	JEAN MARC	55 Rue Thérèse Lethias MERY SUR OISE	95540
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DEPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	1	2	3	4	5	6	aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	9
1	189 059				189 059				189 059
2	168 619				168 619				168 619
3	130 000				130 000				130 000
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**	487 678				487 678				487 678

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	10
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	68 549
Total	68 549

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice (total col. 9 + total col. 10) ⑩	556 227	- de l'exercice ⑩	112 307
- de l'exercice précédent ⑩	486 174	- de l'exercice précédent ⑩	66 753

Nom et qualité du signataire
PANNEAU GERARD
PRESIDENT

À **GENEVILLIERS** le

Signature :

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.



RELEVÉ DES FRAIS DÉDUCTIBLES LIÉS À DES ÉTATS ET TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

Nom de l'établissement		JSP FINANCES		
N° d'identification (SIRET)		44837650900015		Exercice social
				31/12/2017
Total des dépenses visées à l'article 238A du CGI (1)				
Intérêts, arrérages, autres produits des obligations, créances, dépôts et cautionnements et autres produits analogues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
		TOTAL (2)		
Redevances de cession ou concession de licences d'exploitation, de brevets d'invention, de marques de fabrique, procédés ou formule de fabrication et autres droits analogues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
		TOTAL (3)		
Rémunérations de services, payées ou dues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
		TOTAL (4)		
Total des dépenses devant être réintégrées au tableau 2058-A ou 2033-B			(1) - [(2)+(3)+(4)]	
Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées par la loi n°2004-801 du 6 Août 2004 garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.				

JSP FINANCES

Société par actions simplifiée
au capital de 280.000 Euros
Siège social : 10, rue de la Sablière – 92230 GENNEVILLIERS

RCS NANTERRE 448 376 509

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 4 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit,
et le quatre mai, à neuf heures,

Les Associés de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, au Cabinet ODINOT & Associés – 250 bis, rue du Fbg St-Honoré – 75008 PARIS, sur convocation faite par le Président suivant lettres en date du 18 avril 2018.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel, que comme mandataire.

Monsieur Gérard PANNEAU préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Gérard DECALO, Commissaire aux Comptes régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les Associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 276 actions, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des Associés :

- les statuts de la société
- la feuille de présence à l'Assemblée
- les pouvoirs des Associés représentés par des mandataires, ainsi que les formulaires de vote par correspondance
- les copies des lettres de convocation
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2017
- le rapport du Président
- les rapports du Commissaire aux Comptes
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport du Président, les rapports du Commissaire aux Comptes, la liste des Associés, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des Associés, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

CP
TP CP

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR ORDINAIRE

- *Lecture du rapport de gestion du Président sur les comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et présentation des comptes de cet exercice*
- *Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission*
- *Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce et approbation des conventions qui y sont visées*
- *Approbation des comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et des rapports qui les concernent*
- *Quitus au Président*
- *Affectation et répartition des résultats de l'exercice*
- *Délégation de pouvoir pour les formalités*
- *Questions diverses*

ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE

- *Augmentation de capital en numéraire, en vertu de l'article L 225-129-6 du Code de Commerce, à réserver aux salariés de la société dans les conditions prévues à l'article L 3332-18 du Code du Travail*

Le Président donne lecture de son rapport, puis des rapports du Commissaire aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

ORDRE DU JOUR ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2017, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve à Monsieur Gérard PANNEAU de sa gestion en sa qualité de Président de la société pour l'exercice écoulé.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 56.660 Euros, au poste « Report à nouveau ».

L'Assemblée Générale reconnaît, en outre, qu'il lui a été rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

JP CP CP
CP 53

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le montant de la rémunération servie au Président de la Société au cours de l'exercice écoulé d'un montant brut de 189.059 Euros, au titre de ses fonctions de Président.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve, dans les conditions définies à l'article L.227-10 du Code de Commerce, les conventions visées audit article et présentées dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE

CINQUIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport du Président, l'Assemblée Générale, agissant pour se conformer aux dispositions de l'article L 225-129-6 du Code de commerce, décide dans le cadre de la consultation triennale des Associés prévue par ce texte, **de ne pas réserver** aux salariés de la Société une augmentation du capital social en numéraire aux conditions prévues par les articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du Travail.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités de publicité nécessaires, notamment auprès du Greffe du Tribunal de Commerce.

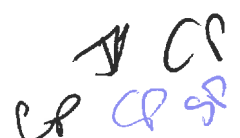
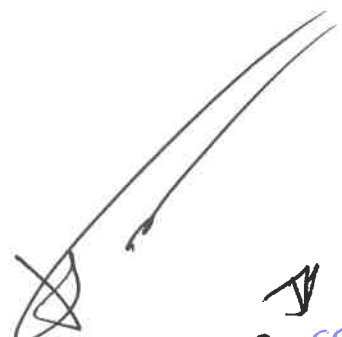
CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été signé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les Associés.

Le Président

Les Associés



JSP FINANCES

Société par actions simplifiée
au capital de 280.000 Euros
Siège social : 10, rue de la Sablière – 92230 GENNEVILLIERS

RCS NANTERRE 448 376 509

RAPPORT DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 4 MAI 2018

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts :

- pour vous rendre compte de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2017 et pour soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice,
- à l'effet de vous interroger sur le principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés.

Ce rapport est donc divisé en deux parties, la première consacrée à la gestion de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, et la seconde consacrée à la décision relevant de l'ordre du jour extraordinaire.

RAPPORT DE GESTION

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, pour vous rendre compte de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2017, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Votre Commissaire aux Comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Nous reprenons ci après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

CP CP

SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Tout d'abord, nous vous informons que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Nous vous précisons également que cet exercice est d'une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, alors que le précédent était d'une durée de 18 mois, du 1^{er} juillet 2015 au 31 décembre 2016, dans la mesure où, par Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 avril 2016, nous avons modifié la date de clôture de notre exercice social, pour la fixer le 31 décembre de chaque année.

Nous avons néanmoins maintenu dans le présent rapport une présentation comparative des chiffres, qui demeure parlante.

Pour situer l'activité de notre société au cours de l'exercice écoulé, nous vous signalons au début de ce rapport que le chiffre d'affaires hors taxes de notre société s'est élevé à 1.702.757 Euros pour l'exercice écoulé (d'une durée de 12 mois) contre 1.936.896 Euros pour l'exercice précédent (d'une durée de 18 mois).

Il résulte des prestations fournies par la société JSP FINANCES à ses filiales en vertu des conventions qui la lient avec cette dernière.

Nos charges d'exploitation se sont élevées à 1.598.914 Euros pour l'exercice écoulé contre 1.908.333 Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont détaillés ci après.

Le poste "*Autres achats et charges externes*" est passé de 805.754 Euros pour l'exercice précédent à 749.587 Euros pour l'exercice écoulé.

Les frais de personnel, y compris les charges sociales, sont passés de 1.039.767 Euros pour l'exercice précédent à 820.793 Euros pour l'exercice écoulé pour un effectif de 3 salariés.

Le poste "*Impôts et Taxes*" est passé de 37.734 Euros pour l'exercice précédent à 16.825 Euros pour l'exercice écoulé.

Il a été procédé à des dotations aux amortissements sur immobilisations pour 11.707 Euros.

L'ensemble des charges et des produits d'exploitation dégage un résultat d'exploitation bénéficiaire de 123.693 Euros pour l'exercice écoulé, résultat d'exploitation qui était également bénéficiaire de 30.801 Euros à la clôture de l'exercice précédent.

Le résultat financier est bénéficiaire de 640 Euros pour l'exercice écoulé contre 1.663 Euros de déficit lors de l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôts est donc bénéficiaire de 124.334 Euros pour l'exercice écoulé ; ce résultat était également bénéficiaire de 29.138 Euros pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les bénéfices est de 28.478 Euros ; à la clôture de l'exercice précédent, l'impôt sur les bénéfices était de 15.262 Euros.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, et après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un bénéfice de 56.660 Euros contre un bénéfice de 13.308 Euros au titre de l'exercice précédent.

	31/12/2016 (18 mois)	30/12/2017 (12 mois)
Total produits	1.948.865 Euros	1.766.652 Euros
Total charges	1.935.556 Euros	1.709.992 Euros
Résultat	13.308 Euros	56.660 Euros

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Rien n'est à signaler sur ce point.

PERSPECTIVES D'AVENIR - EVOLUTION PREVISIBLE

Nous sommes raisonnablement optimistes, sachant que nous nous attacherons, au cours de l'exercice en cours à limiter l'évolution de nos charges.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Rien n'est à signaler sur ce point au titre de l'exercice écoulé.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Notre société détient les participations suivantes :

- 214 actions dans le capital de la Société RSI, soit 42,80 %,
- 500 actions dans le capital de la Société RSI OUEST, soit 83,33 %
- 359 parts sociales dans le capital de la Société RSI EST, soit 4,15 %
- 10 parts sociales dans le capital de la Société CHALLENGE SERVICE PLUS, soit 10 %
- 9.500 actions dans le capital de la Société RSI NORD, soit 90,48 %
- 12.250 actions dans le capital de la Société RSI PARIS, soit 98 %

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice d'un montant de 56.660 Euros que nous vous proposons d'affecter au poste « Report à nouveau ».

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 21.021 Euros au titre des amortissements excédentaires (article 39-4 du CGI) et 6.053 Euros au titre de la TVTS.

INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions légales, nous vous indiquons ci-après l'identité des Actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote :

- Monsieur Gérard PANNEAU possède plus du tiers du capital social de la société (36,59 %)
- Monsieur Julien PANNEAU possède plus de un dixième du capital social de la société (13,41 %)
- Melle Sophie PANNEAU possède plus de un dixième du capital social de la société (13,41 %)
- Madame Christine PANNEAU possède plus du tiers du capital social de la société (36,59 %)

REMUNERATION TOTALE ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSES, DURANT L'EXERCICE, A CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Monsieur Gérard PANNEAU, Président de la Société, a perçu une rémunération brute au cours de l'exercice écoulé d'un montant brut de 189.059 Euros, au titre de ses fonctions de Président.

CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport de votre Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L 227-10 et suivants du Code de Commerce.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS

Conformément aux dispositions de l'article L441-6-1 du Code de Commerce, la décomposition, à la date de clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs est présentée dans le tableau figurant en annexe du présent rapport.

Conformément à ces mêmes dispositions dans leur version actualisée applicable au présent exercice, la décomposition, à la date de clôture des deux derniers exercices, du solde des créances détenues à l'égard des clients est présentée dans le tableau figurant en annexe du présent rapport.

QUITUS

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus plein et entier à Monsieur Gérard PANNEAU, de sa gestion en sa qualité de Président de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

RAPPORT SUR LE POINT RELEVANT DE L'ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE
--

OUVERTURE DU CAPITAL AUX SALARIES

Par ailleurs, et en application de l'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce, nous vous soumettons un projet de résolution tendant à ouvrir le capital de la Société aux salariés ; toutefois, nous vous proposons de ne pas agréer ce projet en l'état.

Le Président





11, Allée Robert Doisneau - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

EXPERT COMPTABLE ET
COMMISSAIRES AUX COMPTES
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES
DE LA REGION PARIS-ILE DE FRANCE
INSCRIT AUPRES DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE
COMMISSAIRES AUX COMPTES DE VERSAILLES

PORTABLE : 06 60 80 13 39
g.decalo@ecaudit.fr

J.S.P. FINANCES

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 280 000 Euros
Siège social 10, rue de la Sablière
92230 GENNEVILLIERS

N° SIRET 448 376 509 00015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2017



DECALO GERARD

11, Allée Robert Doisneau - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

EXPERT COMPTABLE ET
COMMISSAIRES AUX COMPTES
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES
DE LA REGION PARIS-ILE DE FRANCE
INSCRIT AUPRES DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE
COMMISSAIRES AUX COMPTES DE VERSAILLES

PORTABLE : 06 60 80 13 39
g.decalo@ecaudit.fr

J.S.P. FINANCES

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 280 000 Euros
Siège social 10, rue de la Sablière
92230 GENNEVILLIERS

N° SIRET 448 376 509 00015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2017

Aux actionnaires

En exécution de la mission que vous m'avez confiée lors de votre Assemblée Générale du 5 mai 2017, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2017, sur:

- le contrôle des comptes annuels de la société J.S.P. FINANCES S.A.S. tels qu'ils sont joints au présent rapport
- la justification de mes appréciations
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi,

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre président. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, celles auxquelles j'ai procédé pour émettre l'opinion ci-dessus portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble n'appelle pas de justification particulière.

- Règles et principes comptables

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des immobilisations

Dans le cadre de mes appréciations des règles et méthodes comptables suivis par votre société, j'ai vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et je me suis assuré de leur correcte application.

- Respect du principe de séparation des exercices

J'ai procédé à l'appréciation du respect du principe de séparation des exercices, j'ai effectué des vérifications, par sondage, permettant de m'assurer que ce principe est respecté

- Conclusion

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



3.-. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

BOULOGNE BILLANCOURT, le 12 avril 2018



Le commissaire aux comptes

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : JSP FINANCES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12	
Adresse de l'entreprise 10 RUE DE LA SABLIERE		92230 GENEVILLIERS	Durée de l'exercice précédent * 18
Numéro SIRET * 4 4 8 3 7 6 5 0 9 0 0 0 1 5		Néant ☐ *	

		Exercice N, clos le : 31/12/2017	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)	AA		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
	Immobilisations en cours	AV	AW
	Avances et acomptes	AX	AY
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières *	BH	BI
TOTAL (II)	BJ	BK	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	CE
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
	TOTAL (III)	CJ	CK
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	

Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilitations :	Stocks :	Créances :	

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : JSP FINANCES		Néant ☐ *	
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 280 000)	DA	280 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	28 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	16 729
	Report à nouveau	DH	65 428
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	56 660
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)		DL
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	847
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	295 024
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	82 595
	Dettes fiscales et sociales	DY	306 861
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)		EC	685 328
Écart de conversion passif * (V)		ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 132 147
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	685 328
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	847	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : JSP FINANCES				Néant	*	
		Exercice N				
		France		Exportation et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	1 630 193	FB	FC	1 630 193
	Production vendue { biens * Services *	FD		FE	FF	
		FG	72 564	FH	FI	72 564
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 702 757	FK	FL	1 702 757
	Production stockée *				FM	
	Production immobilisée *				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	19 850
	Autres produits (1) (11)				FQ	0
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS	
	Variation de stocks (marchandises) *				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU	
	Variations de stock (matières premières et approvisionnements) *				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	749 587
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	16 825
	Salaires et traitements *				FY	475 799
	Charges sociales (10)				FZ	344 994
	DOTATIONS D'EXPLOITATION {	Sur immobilisations {		- dotations aux amortissements *	GA	11 707
				- dotations aux provisions *	GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)				GE	0
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	123 693
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	4 044
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	4 044
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	3 403
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	3 403
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	640
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	124 334

Désignation de l'entreprise : JSP FINANCES		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	40 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	40 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	78 551
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	644
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	79 195
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-39 195
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	28 478
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 766 652
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 709 992
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total de charges)		HN	56 660
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	Dont { produits de locations immobilières	HY	
	Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
(3)	Dont { Crédit-bail mobilier *	HP	59 822
	Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans les PME innovantes (art.217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art.39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	19 850
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		
	obligatoires A9		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
		charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
PENALITES		95	
DEPART RETRAITE		78 456	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
		charges antérieures	Produits antérieures

A N N E X E

Annexe au bilan, avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2017, dont le total est de 1 132 147 €, et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un bénéfice de 56 660 €.

L'exercice a une durée de 18 mois couvrant la période du 1er juillet 2017 au 31 décembre 2017

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en presumant de la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTATS

CAPITAUX PROPRES

Le capital social de 276 actions.

ACTIF IMMOBILISE ET AMORTISSEMENTS

L'actif immobilisé correspond à des prises de participation dans différentes sociétés.

1- Etat de l'actif immobilisé

	1/07/17	Entrée	Sortie	31/12/2017
Immobilisations incorporelles	33 556	0	0	33 556
Immobilisations corporelles	316 504	15 925	4 613	327 816
Immobilisations financières	677 532	11 702	449	688 784

3- Etat des amortissements

	1/07/17	Dotation	Reprise	31/12/2017
Immobilisations incorporelles	3 272	283	0	3 556
Immobilisations corporelles	196 593	11 424	3 969	204 048

ACTIF CIRCULANT ET DETTES

	- 1 an	+ 1 an - 5 ans
- Clients et comptes rattachés.....	70 019	
- Autres créances.....	65 703	
- Charges constatées d'avance.....	61 722	
- Emprunts et dettes financières.....	847	
- Emprunts et dettes divers.....	31 010	
- Fournisseurs.....	82 595	
- Dettes fiscales et sociales.....	306 861	
- Groupe et associés.....	264 014	

COMPTES DE REGULARISATION

1- Charges d'exploitation constatées d'avance... ..	61 722 €
---	----------

2- Charges à répartir.....	néant
3- Charges à payer	
Emprunts et dettes assimilées.....	847 €
Fournisseurs.....	389 €
Dettes fiscales et sociales.....	31 340 €
4- Clients factures à établir.....	144 893 €
5- Clients avoir à établir.....	144 960 €

* * * *